



MASSÉRAC, le 10 Juin 2025

Membres du Conseil Municipal
44290 MASSERAC

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 JUIN 2025 A 18 H 00

Absent Excusé : Mr Yann LETORT donne pouvoir à Mr Le Maire
Mr Alan HOUGUET
Mme Anne-Cécile JOLYS donne pouvoir à Mme Laëtitia COURDIER

Secrétaire de séance : Mr Francesco CORDARO

COMMUNE

○ **Défense Incendie La Tardivelais**

Après désistement du propriétaire qui devait vendre le terrain à la commune, un autre terrain a été trouvé pour 1 € le mètre carré. La commune s'engage à refaire la clôture avec du grillage à mouton.

○ **Devis SAUR**

Les élus valident le devis de la SAUR d'un montant de 2 370 € TTC pour le renouvellement d'un poteau incendie à La Thébauderis.

○ **PAVC 2025-2028**

Par délibération en date du 9 mars 2021, le conseil municipal avait approuvé la constitution d'un groupement de commande avec les communes de Conquereuil, Guémené-Penfao, et Pierric, ayant pour objet des travaux de voirie. Le marché pluriannuel précédent s'est achevé en 2023. En 2025 il y avait lieu de lancer une nouvelle consultation dont la commune de Guémené-Penfao est le coordinateur et se charge de l'ensemble de la procédure de passation des marchés. Chaque commune membres assure ensuite la signature en ce qui la concerne puis est responsable de l'exécution de la part de marché la concernant.

L'appel d'offre concernait 5 lots :

- Lot 1 : le point à temps en milieu rural et urbain (PATA)
- Lot 2 : pontage de fissure,
- Lot 3 : enduits superficiels d'usure,
- Lot 4 : réfection de chaussée : mise en œuvre d'enrobés sur chaussée (hors agglo)
- Lot 5 : Travaux d'aménagement de la voirie communale en agglo

Les élus valident :

- a. lot n°1 : attribution du marché à Eurovia Bretagne pour 74 380 € HT
- b. lot n°2 : attribution du marché à Eurojoint pour 16 420 € HT
- c. lot n°3 : attribution du marché à Eurovia Bretagne pour 185 250 € HT
- d. lot n°4 : attribution du marché à Eurovia Bretagne 421 221 € HT
- e. lot n°5 : attribution du marché à SAS Landais 494 432 € HT

○ Demandes de Subventions Séjours Collégiens

Mr le Maire informe les élus que tous les ans, la mairie reçoit des demandes d'aides financières des collèges et lycées pour financer les séjours de leurs élèves.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De subventionner les collèges et lycées à hauteur de 15 € par élève domicilié à Massérac, en contribution aux séjours organisés,
- D'imputer ces aides financières au compte 6574 « Subventions ».

○ TARANIS

Monsieur le Maire informe les élus que la société Breizh Ressources a déposé une demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines dit permis « Taranis » sur une superficie de 359.50 km² dans les départements de l'Ille et Vilaine, du Morbihan et de Loire-Atlantique dont la commune de Massérac. La durée sollicitée est de 5 ans. Il est rappelé que chaque propriétaire a la possibilité de refuser l'accès à sa propriété.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- N'autorisent pas l'entreprise Breizh Ressources de pénétrer sur le domaine public communal, car les élus sont soucieux de protéger les captages d'alimentation en eau potable et le zonage Natura 2000 sur la commune, ce qui semble incompatible avec l'activité de prospection minière.

Acceptation d'avoir une permanence à Massérac du commissaire enquêteur pour l'enquête publique.

○ Expert Liaison Douce Mairie

Mr Le Maire donne la parole à Mme Stéphanie LAFORGE en charge du suivi du dossier.

Il est prévu de faire une réunion le 15 Juillet avec un passage caméra et les entreprises concernées.

- REDON AGGLOMERATION

○ SCOT et PLUI : rdv avec RA le lundi 16 Juin à 9 H 30

Le SCOT a été délibéré par RA.

Les communes ont 3 mois pour donner leur avis. Ensuite enquête publique pour un SCOT opérationnel fin 2025 début 2026 et PLUI en Janvier 2027.

Pour information, Mr Le Maire s'est abstenu car il trouve que le SCOT ne fait pas la part belle aux communes rurales : mauvaise prise en considération des communes rurales.

Réunion le lundi 16 Juin à 9 h30 sur le SCOT et le PLUI.

Lister les questions.

Mme LAFORGE demande à faire la réunion en visio.

Ds le SCOT : * Arrêts TSR : Transport sur Réservation : pas d'arrêt à la gare de Massérac

- Aucune aire de covoiturage à Massérac
- Sur la zone Territoire de Guémené Pierric Massérac : 40 maisons par an (c'est aux communes de s'arranger)
- Minimum 20 logements à l'hectare
- 7 % de logements sociaux

○ Composition du Conseil Communautaire de Redon Agglomération en vue du renouvellement des conseils municipaux en 2026

Dans la perspective des élections municipales en 2026, le préfet constatera par arrêté la nouvelle répartition au plus tard le 31.10.2025 suite aux délibérations des communes membres de REDON Agglomération prises **au plus tard le 31 août 2025 concernant** la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire de la communauté d'agglomération sont établis :

- soit en application du **droit commun**
- soit en application d'un **accord local**.

Dans le cas de l'accord local, les communes doivent se prononcer, par délibération, selon les conditions de majorité qualifiée :

- 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de 50% de la population totale de l'EPCI
- ou 50% au moins des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population totale de l'EPCI.

À défaut d'accord local, la composition du conseil communautaire de REDON Agglomération s'effectuera selon des règles dites « de droit commun » (répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, selon les règles prévues à l'article L.5211-6-1).

Les communes qui ne disposeront que d'un siège de conseiller titulaire au sein du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, bénéficieront d'un siège de suppléant.

Après application de l'ensemble des règles prévues par la législation et la jurisprudence, et un échange entre les maires de REDON Agglomération, il est proposé de se prononcer sur un accord local pour REDON Agglomération qui permette d'augmenter de 4 sièges la composition du Conseil Communautaire (celle répartition possible pour augmenter le nombre de siège). Il serait composé de 62 conseillers communautaires et 13 suppléants répartis de la façon suivante :

Commune	Nombre de conseillers communautaires titulaires	Nombre de conseillers communautaires suppléants
REDON	8	
PLESSE	4	
GUEMENE-PENFAO	4	
ALLAIRE	3	
PIPRIAC	3	
BAINS-SUR-OUST	3	
SAINT-NICOLAS-de-REDON	2	
RIEUX	2	
AVESSAC	2	
FEGREAC	2	
SAINTE-MARIE	2	
SIXT-sur-AFF	2	
PEILLAC	2	
SAINT-JACUT-les-PINS	2	
SAINT-VINCENT sur OUST	2	
BEGANNE	2	

SAINT-JEAN-la-POTERIE	2	
LANGON	2	
LA CHAPELLE-de-BRAIN	1	1
SAINT-JUST	1	1
CONQUEREUIL	1	1
SAINT-PERREUX	1	1
RENAC	1	1
PIERRIC	1	1
LES FOUGERETS	1	1
BRUC-sur-AFF	1	1
LIEURON	1	1
MASSERAC	1	1
THEHILLAC	1	1
SAINT-GORGON	1	1
SAINT-GANTON	1	1
TOTAL des sièges répartis	62	13

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-6-1 ;

VU le décret n°2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°35-2023-12-08-00003 en date du 08 décembre 2023 portant rectification de l'arrêté interpréfectoral n°35-2023-11-06-00003 du 06 novembre 2023 portant constitution de la communauté d'agglomération « REDON Agglomération » ;

VU la circulaire n° NOR ATDB2503087C du Ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation en date du 17 mars 2025 ;

CONSIDERANT la possibilité de fixer le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de REDON Agglomération en application d'un accord local,

CONSIDERANT qu'un accord local permet de promouvoir l'expression de la démocratie locale et la richesse des débats au sein des instances délibératives de REDON Agglomération,

CONSIDERANT que le nombre total de sièges que comptera le Conseil Communautaire de REDON Agglomération ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux sera constaté par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2025,

CONSIDERANT qu'à défaut d'accord local, la composition du Conseil Communautaire de REDON Agglomération s'effectuera selon des règles dites « de droit commun »,

Sur ce rapport, le Conseil Municipal décide :

- **En vue du renouvellement général des conseils municipaux en 2026, de donner un avis favorable à l'accord local qui permettra de fixer à 62 le nombre de sièges du conseil communautaire de REDON Agglomération, réparti comme suit :**

Commune	Nombre de conseillers communautaires titulaires	Nombre de conseillers communautaires suppléants
REDON	8	
PLESSE	4	
GUEMENE-PENFAO	4	
ALLAIRE	3	
PIPRIAC	3	
BAINS-SUR-OUST	3	
SAINT-NICOLAS-de-REDON	2	
RIEUX	2	
AVESSAC	2	
FEGREAC	2	
SAINTE-MARIE	2	
SIXT-sur-AFF	2	
PEILLAC	2	
SAINT-JACUT-les-PINS	2	
SAINT-VINCENT sur OUST	2	
BEGANNE	2	
SAINT-JEAN-la-POTERIE	2	
LANGON	2	
LA CHAPELLE-de-BRAIN	1	1
SAINT-JUST	1	1
CONQUEREUIL	1	1
SAINT-PERREUX	1	1
RENAC	1	1
PIERRIC	1	1
LES FOUGERETS	1	1
BRUC-sur-AFF	1	1
LIEURON	1	1
MASSERAC	1	1
THEHILLAC	1	1
SAINT-GORGON	1	1
SAINT-GANTON	1	1
TOTAL	62	13

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.**

Questions et Informations diverses :

- **Table ronde Logements Commerces du 26 Mai**
- **Rencontre avec Habitat 44 du 6 Juin**

Mr Le Maire informe les élus des réunions sur les projets de la commune :
Avec l'aide des partenaires, un projet sur les 3 proposés semble sortir du lot.
Stade Projet :

- Site de la Grotte : réservé pour le pôle culturel avec le maintien de la salle de la Grotte. Expositions et atelier. Le logement de la Grotte pourrait être réservé pour les artistes. Préau fermé.
- Pôle commerces : emplacement Ti Melem. Réflexion sur accessibilité et extension.
- Pôle logements : quincaillerie
- Réflexion sur l'aménagement voirie du bourg pour mettre en liaison tous ces projets et sécuriser les personnes (espaces ouverts et global)

- **Projet culturel : rencontre avec les acteurs le 4 juin**

Les futurs artistes ont été informés du site de la Grotte pour le projet culturel.

- **Gare de Massérac : rencontre avec Mr Le Sous-Préfet le 2 Juin**

Mr Le Sous-Préfet est venu car il a entendu parler de la possible grève de la faim de Mr Le Maire. Il doit prendre contact avec la Région de Bretagne, le Sous-Préfet de Redon, les Maires des gares du territoire de RA pour organiser une table ronde la deuxième quinzaine d'Août.

- **Médiathèque**

La médiathèque nécessite de rebooster les bénévoles.

Mr Le Maire va faire une réunion au mois de septembre avec les bénévoles pour voir comment la mairie peut aider à communiquer sur la médiathèque.

- **Information sur les décharges sauvages**

Mr Le Maire donne la parole à Mr CLAVIER.

Actuellement, une amende de 150 € est mise en place pour 1 sac ou 2 de poubelles.

On peut assermenter une personne des services techniques, ce qui éviterait une plainte en gendarmerie. Mr AGASSE est volontaire pour faire la formation pour être assermenté.

- **Conseil d'Ecole le 17 Juin à 18 h et Expo classe découverte le 24 Juin à 18h15**

Mr Le Maire remercie les enfants pour leur carte postale.

Mr Thierry PERRIN sera présent au Conseil d'Ecole et à l'Expo.

Mr Clavier : il faut trouver une solution pour que le son du vidéoprojecteur soit au point.

Mr CORDARO dit qu'il faut des fiches audios qui fonctionnent.

- **Réunion des associations le 6 septembre à 10 H et Forum le Vendredi 12 à 16 h ?**

Inviter les associations à la réunion et stipuler la date du forum dans l'invitation.

A voir pour faire le forum plus vite l'année prochaine. En parler à la réunion des associations.

- **Rando Motards : 14 Juillet**
- **Rappel de la remise des dictionnaires le 21 Juin à 10 H 30**
- **Réunion au Carré 9 avec RA et La Région de Bretagne le 12 Juin à 18 H 30**
- **Date repas élus et repas de Noël : Vendredi 19 Septembre**